



## Fonds Accès-loisirs Îles-de-la-Madeleine

Le Fonds Accès-loisirs a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports pour les jeunes de 0-17 ans vivant en situation de vulnérabilité.

### Gestionnaire du fonds

Entraide communautaire des Îles inc.  
1-500, chemin Principal,  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1E5  
418-986-3240

[entraidecommunautairedesiles@tlb.sympatico.ca](mailto:entraidecommunautairedesiles@tlb.sympatico.ca)

Le Fonds Accès-loisirs est rendu possible grâce à une collaboration du Développement social des Îles, de la Municipalité des Îles, du CISSS des Îles, de la Commission scolaire des Îles, du GPS (groupe de persévérance scolaire) ainsi qu'à plusieurs bailleurs de fonds du milieu.

Aucun montant n'est versé à la personne présentant la demande. Le paiement est effectué au responsable de l'activité ou au fournisseur.

Le Fonds Accès-loisirs permet de soutenir les *familles en situation de vulnérabilité* \*, afin que les enfants de 0-17 ans puissent participer à des activités de loisirs, sportives ou culturelles sur le territoire des îles de la Madeleine.

*\* Une situation de vulnérabilité fait référence à une condition passagère ou permanente de faiblesse, de fragilité ou de manque présent chez un individu. C'est un état de moindre résistance aux difficultés et aux nuisances.*

### Les critères d'admissibilité

- Au moment de la demande, être en situation de vulnérabilité (faible revenu, situation familiale, etc.)
- Remplir le formulaire avec un intervenant du milieu et (ou) rencontrer une agente à Entraide communautaire des Îles

### Date de dépôt des demandes et référents

Les demandes peuvent être acheminées en tout temps auprès des intervenants des organisations suivantes :

- CISSS des Îles
- Municipalité des Îles (mairie & points de services)
- Les Maisons des jeunes des Îles
- Commission scolaire des Îles et Eastern Shore (Grosse Ile)
- Le Carrefour jeunesse emploi des Îles
- Entraide communautaire des Îles inc.

### Types d'activités admissibles

- Activités sportives (cirque, hockey, volley-ball...)
- Activités culturelles (cours de musique, de théâtre, danse...)
- Activité de loisirs (cinéma, tricot...)
- Équipements sportifs ou instruments de musique

*Aucune sortie à l'extérieur des Îles pour une compétition n'est admissible (voir le Fonds Alizée).*